


Janvier 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Sixième session

Le Cap (Afrique du Sud), 26-30 mars 2012

AMÉLIORATION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION SUR L'AQUACULTURE: EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Résumé

Le présent document décrit brièvement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA) et les grandes lignes du Plan qui s'y rapporte, qui ont été approuvées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) à sa troisième session, en 2006, et par le Comité des pêches à sa vingt-septième session, en 2007. La Stratégie-STA est un instrument volontaire. Son objectif général consiste à fournir un cadre, une stratégie et un plan pour l'amélioration des connaissances et la compréhension de la situation et des tendances de l'aquaculture comme base pour la formulation de politiques et la gestion, et pour garantir un développement compatible avec la gestion avisée des ressources et de l'environnement.

Suivant la Stratégie adoptée, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a créé en 2010, lors de sa vingt-troisième session, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles, qui travaille en toute indépendance entre les sessions, en mettant plus particulièrement l'accent sur les enjeux intéressant l'aquaculture. Le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles s'est réuni pour la première fois en 2010, immédiatement après la cinquième session du Sous-comité de l'aquaculture, et est convenu de son mandat, de ses priorités et des principaux enjeux concernant ses activités. Il a confirmé qu'il était important de mettre en place des normes et des méthodologies internationales en ce qui concerne la collecte des données aquacoles, ainsi qu'une collaboration aux niveaux régional et sous-régional. La première version du projet de modification de la composante aquacole du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a été mise au point au cours de l'atelier d'experts qui s'est tenu en 2009. Une nouvelle version actualisée du projet sera bientôt disponible. La coordination régionale visant le renforcement des capacités aux fins de la collecte des données aquacoles a démarré en Asie du Sud-Est en 2009. Elle est en cours de préparation en Afrique. Les progrès ont toutefois été compromis par un manque de ressources pour appuyer les activités.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

La qualité de la communication des données aquacoles par les pays s'est progressivement améliorée, ce qui a permis d'établir des rapports plus détaillés. Toutefois, environ 30 pour cent des pays ayant une production aquacole n'ont pas communiqué de statistiques à la FAO. Dans le même temps, environ 30 pour cent ont transmis un rapport complet comprenant des informations sur les structures aquacoles, la production de juvéniles et la production par système d'élevage. Les travaux récents de la Division de statistique de l'ONU, qui comprennent la stratégie globale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales et la révision du Système de comptabilité environnementale et économique, ont été brièvement présentés en raison de leur intérêt pour la mise en place d'un système de collecte des données aquacoles, en particulier en ce qui concerne les aspects sociaux et économiques.

Le Sous-Comité est invité à :

- 1) Examiner et émettre des avis sur le contenu du projet de Manuel sur les statistiques aquacoles du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches;
- 2) Donner des conseils sur la marche à suivre pour la mise en œuvre de la stratégie et du projet;
- 3) Indiquer quelle serait son intention en ce qui concerne l'idée d'établir un lien entre la collecte des données aquacoles et la collecte d'autres données, en particulier un lien avec les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages ruraux et les recensements de la population.

1. La FAO est l'unique source de statistiques approfondies sur la pêche à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la plupart des études sur la situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que sur leur évolution historique et prospective, puisent dans les statistiques de la FAO qui, elles, dépendent en grande partie des données communiquées par les pays. La contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire a rapidement et régulièrement augmenté, ce secteur représentant près de 50 pour cent de la production totale de poisson destinée à la consommation humaine directe.

2. Toutefois, en raison de la croissance rapide de l'aquaculture, de nombreux pays ont éprouvé des difficultés à mettre en place des mécanismes institutionnels adaptés pour fournir les informations indispensables à la gestion durable du secteur. Ces États doivent ajuster de toute urgence leurs systèmes actuels afin de répondre à l'évolution de la demande de données et d'informations, et améliorer en conséquence leurs systèmes statistiques nationaux relatifs à l'aquaculture. Il faut mettre au point dans le même temps des directives claires sur la collecte des données et les méthodes de suivi du secteur aquacole.

3. À cet effet, la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA) et les grandes lignes du Plan qui s'y rapporte ont été élaborées par la FAO grâce à la Consultation d'experts sur l'amélioration des informations mondiales relatives à la situation et aux tendances dans le secteur de l'aquaculture, organisée en 2004¹. Elles ont été approuvées par le Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches, à sa troisième session (New-Delhi, 2006²), puis par le Comité des pêches, à sa vingt-septième session (Rome, mars 2007³).

4. La stratégie est un instrument d'application volontaire, de portée mondiale, qui s'applique à tous les types d'aquaculture. Son objectif général consiste à établir un cadre qui permettra d'améliorer

¹ FAO. 1995. Towards improving global information on aquaculture. Document technique sur les pêches n° 480. Rome, FAO.

² FAO. 2007. Rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture. New Delhi (Inde), 4-8 septembre 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 816. Rome, FAO.

³ FAO. 2007. Rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches. Rome, 5-9 mars 2007. FAO, Rapport sur les pêches n° 830. Rome, FAO.

la connaissance et la compréhension de la situation et des tendances de l'aquaculture, qui servira de base à l'élaboration des politiques et à la gestion, et qui garantira un développement du secteur qui soit compatible avec la gestion avisée des ressources et de l'environnement. Des efforts nationaux et internationaux doivent contribuer à sa mise en œuvre. Les actions liées à la Stratégie se divisent en trois catégories: i) amélioration des procédures et des mécanismes institutionnels en matière de statistiques et de communication sur la situation et les tendances, ii) méthodologies et normes mondiales et iii) renforcement des capacités dans les pays en développement.

Création du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles

5. La première composante de la Stratégie a été mise au point grâce à la création d'un groupe de travail sur l'aquaculture relevant du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. Compte tenu de l'approbation de la Stratégie-STA par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à New Dehli en 2006, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a examiné, au cours de sa vingt-deuxième session, la demande de création d'une structure qui lui soit comparable et qui se consacre à l'aquaculture. Il a recommandé que la FAO réfléchisse à la forme concrète de ce mécanisme et qu'elle définisse les relations de celui-ci avec le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. La FAO a organisé à cet effet un atelier d'experts à Nakorn Nayok (Thaïlande), du 8 au 10 janvier 2008. Les participants ont recommandé la création de ce mécanisme dans le cadre déjà existant du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en précisant qu'il fallait lui attribuer un mandat, un règlement intérieur et une composition propres, qui reflètent les besoins spécifiques du secteur aquacole.

6. Lors de sa réunion intersessions, qui s'est tenue à Dartmouth (Canada) les 8 et 9 juillet 2008, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a examiné les conclusions de l'atelier d'experts de Nakorn Nayok. Il a noté des interrelations substantielles et croissantes entre l'aquaculture et la pêche, tout en reconnaissant la nécessité d'une expertise différente de celle disponible en son sein pour aborder les questions spécifiques à l'aquaculture. L'un des résultats de la réunion a été la proposition de créer deux groupes spécialisés de même importance – l'un pour la pêche de capture, l'autre pour l'aquaculture – qui travailleraient en parallèle et indépendamment. Il a ajouté que la session principale serait consacrée à la coordination et à l'harmonisation de ces deux groupes.

7. À sa vingt-troisième session, qui s'est tenue à Hobart (Australie) du 22 au 26 février 2010, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a réitéré l'idée avancée précédemment (mentionnée ci-dessus) de créer un groupe pour la pêche de capture et d'un groupe pour l'aquaculture en tant que groupes de travail intersessions. Il a également été convenu lors de la session que:

- la session resterait la seule instance de prise de décisions du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, qu'elle superviserait et coordonnerait les activités des deux groupes et qu'elle serait chargée de promouvoir la cause du Groupe de travail dans son ensemble.
- les deux groupes de travail intersessions fonctionneraient indépendamment entre les sessions, mais seraient tenus de se réunir au cours de la session principale du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et de communiquer à cette occasion les résultats de leurs activités et leurs plans de travail à la session, en vue de leur adoption.

8. Le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches a considéré qu'il était important d'assurer une collaboration adéquate entre les deux groupes de travail ainsi qu'entre la session et ces derniers. Pour cela, il est nécessaire d'organiser des réunions concomitantes et une présidence par alternance, entre les deux groupes, du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.

Activités du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles

9. Conformément à l'accord informel conclu lors de la réunion intersessions du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en juillet 2008, le groupe de l'aquaculture a rapidement commencé ses activités et a organisé deux sessions spéciales, la première à Puerto Varas (Chili), les 3 et 4 octobre 2008, juste avant la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, et la seconde à Rome (Italie), le 6 mars 2009, à l'occasion de la vingt-huitième session du Comité des pêches. La première réunion spéciale a vu la participation de quatre organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et de huit experts venant d'organismes spécialisés dans l'aquaculture. La seconde a réuni cinq organisations membres du Groupe de travail (FAO, CGPM, RCAAP, Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, CPS et Eurostat) et 4 organisations et experts supplémentaires. Les participants aux deux réunions ont travaillé à la mise au point du projet final des règles de procédure du Groupe, à l'élaboration du plan de travail et des priorités, et à la définition d'un ensemble de participants potentiels. Ils sont convenus que la plus grande attention devait être accordée à l'examen de la composante aquacole du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.

10. La première réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles s'est tenue à Phuket (Thaïlande), le 2 octobre 2010, immédiatement après la conclusion de la cinquième session du Sous-Comité de l'aquaculture. Y ont participé quatre organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (FAO, RCAAP, Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est et CPS) ainsi que 9 experts supplémentaires. Les participants sont convenus du mandat proposé pour le Groupe sur l'aquaculture, dont les trois objectifs essentiels sont les suivants:

- suivre l'évolution des besoins en matière d'informations et de données sur l'aquaculture dans les domaines de la recherche, de la prise de décisions et de la gestion en tenant compte, entre autres, de leur finalité, utilité et coût, de la charge de travail pour la collecte et la compilation des données, de leur actualisation et de leur qualité, des exigences en termes de confidentialité et des différences régionales;
- arrêter des concepts, définitions, classifications et méthodologies types pour la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des données, des informations et des statistiques relatives à l'aquaculture;
- avancer des propositions pour la coordination et l'harmonisation des activités de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques et des informations sur l'aquaculture, ainsi que pour les sept activités principales suivantes:
 - définir et examiner les principaux enjeux et besoins en matière d'informations, de données et de statistiques relatives à l'aquaculture;
 - déterminer quels sont les enjeux et les principaux besoins qui nécessitent des activités visant à améliorer les informations, les données et les statistiques afin d'augmenter la contribution durable de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, au développement économique et à la réduction de la pauvreté;
 - recommander des mesures permettant de coordonner et d'harmoniser la collecte des informations et des données statistiques sur l'aquaculture, leur compilation et les procédures de diffusion;
 - formuler des avis au sujet des mécanismes qui permettent d'élaborer, de favoriser et de mettre en œuvre des activités visant à satisfaire la demande croissante d'informations, de données et de statistiques rapidement disponibles et fiables sur l'aquaculture;
 - donner des conseils en matière de renforcement de la collaboration internationale pour aider les pays à améliorer et à harmoniser la collecte des informations et des données statistiques sur l'aquaculture, leur compilation et les procédures de diffusion;
 - formuler des conseils relatifs à la mise au point d'examens techniques des informations, des données et des statistiques sur l'aquaculture ayant une importance à l'échelle internationale;

- donner des conseils sur l'utilisation des statistiques pour la formulation de politiques et la gestion.

11. Lors de la réunion, il a également été convenu que i) les organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches présentaient une pertinence et/ou un intérêt en matière de statistiques aquacoles (par exemple Eurostat, la FAO, la CGPM, la CICTA, le CIEM, l'OCDE, le RCAAP, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, la CPS); que ii) d'autres organisations présentaient aussi une pertinence et/ou un intérêt en la matière (par exemple le Réseau aquacole régional pour l'Afrique, l'APEC, l'ANASE, les membres de Globefish et du réseau Fish INFONetwork, le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale, le NEPAD, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain, le RAA); et que iii) des organisations non gouvernementales internationales et les associations régionales de producteurs aquacoles et prestataires de service étaient également pertinentes en la matière (par exemple la Fédération européenne des associations piscicoles, le CAPA). Le mandat du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles indique aussi que celui-ci devrait tenir ses réunions conjointement avec le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches.

12. Les participants à la réunion ont aussi examiné les progrès qui avaient été accomplis en ce qui concerne la composante aquaculture du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et l'exécution de la Stratégie-STA. Ils ont considéré que les activités et enjeux suivants étaient importants pour l'avenir: a) mise en place d'une collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO); b) nécessité de disposer de directives pratiques sur la façon de collecter les données relatives aux prix à la sortie des exploitations et d'autres informations sociales et économiques et c) nécessité de disposer de directives et de normes spécifiques relatives aux espèces dont seulement une partie a une valeur commerciale (par exemple les perles et le caviar). Les participants à la réunion ont noté l'avantage que représentait la collaboration aux niveaux régional et interrégional et sont convenus qu'il fallait mettre en place un mécanisme de travail régional. Dans un premier temps, les membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles ont été encouragés à utiliser autant que possible les capacités disponibles dans la région à chaque fois qu'il était question de planification et de mise en place des activités statistiques.

13. Le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles a invité des experts des organisations qui ont été repérées comme participants potentiels au groupe. Bien que plusieurs organisations aient exprimé leur souhait de rejoindre le groupe, parmi lesquelles l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain et du CAPA, aucune demande officielle n'a été reçue à ce jour.

14. La deuxième réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles est programmée le 31 mars 2012, immédiatement après la sixième session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches.

Manuel des statistiques sur l'aquaculture

15. La Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA) et les grandes lignes du Plan qui s'y rapporte, qui ont été approuvées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa troisième session à New Delhi (Inde), en 2006, ont souligné l'importance de mettre au point des concepts, des définitions et des méthodologies normalisés pour la collecte des données sur l'aquaculture. Les participants aux deux réunions spéciales du Groupe sur l'aquaculture émanant du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (en 2008 et en 2009), et à la première réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles ont considéré que la révision de la composante aquacole du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches était la tâche la plus urgente.

16. L'atelier d'experts du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, qui a été organisé à Along (Viet Nam) du 10 au 13 novembre 2009, a vu la participation de cinq organisations membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et de onze experts sélectionnés. Les participants ont mis au point le projet final d'un manuel sur

l'aquaculture à partir d'une version provisoire qui avait été élaborée par le RCAAP et la FAO. Le projet avait pour ambition de couvrir un large éventail d'informations qui étaient nécessaires pour la gestion du secteur de l'aquaculture, ou le seraient dans un avenir proche. Les participants à l'atelier sont parvenus à finaliser le projet, exception faite de quelques points. La FAO a été chargée de finaliser ces questions en suspens.

17. Depuis 2010, les concepts, classifications et méthodologies relatifs aux statistiques agricoles et à leur suivi ont été profondément remaniés et révisés, et, de façon générale, nombre d'entre eux représentent un grand intérêt pour la collecte des données et les statistiques sur l'aquaculture. La section consacrée aux travaux récents de la Division de statistique de l'ONU et d'autres instances couvrirait certains développements importants actuellement en cours. Dans le même temps, la nécessité de modifier la description pour qu'elle soit plus simple et plus ciblée a été signalée afin de rendre la composante aquaculture plus facile à comparer et plus cohérente avec le reste du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. Compte tenu de ce qui précède, la FAO a élaboré un projet révisé, sans en modifier les principaux contenus ni les principes convenus lors de l'atelier d'experts en 2009.

18. Le dernier projet mis au point par la FAO sur la composante relative à l'aquaculture du Manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (disponible en anglais seulement) est fourni lors de la sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture en tant que document mis à disposition pour examen et commentaires. Le projet sera présenté à la deuxième réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles, puis à la vingt-quatrième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, qui devrait être organisé avant février 2013, pour approbation finale.

Atelier régional destiné à identifier les besoins en termes de renforcement des capacités en aquaculture

19. La FAO a poursuivi, sans succès, ses efforts visant à mobiliser des fonds afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie-STA. L'atelier régional visant à identifier les besoins en termes de renforcement des capacités en Asie pour la mise en œuvre de la Stratégie-STA, qui s'est tenu à Along (Viet Nam) du 16 au 18 novembre 2009, a toutefois été considéré comme une étape efficace et couronnée de succès. En particulier, les participants à la première réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles, qui s'est tenue à Phuket en 2010, ont estimé qu'il fallait organiser des ateliers régionaux similaires à celui d'Along, afin d'identifier les besoins en termes de renforcement des capacités au niveau régional, et plus particulièrement dans les régions Afrique, Pacifique, Asie centrale et Caucase.

20. Lors de leur réunion annuelle qui s'est tenue à Mombasa (Kenya) du 9 au 12 août 2011, les membres du Réseau aquacole pour l'Afrique (ANAF) ont examiné la possibilité d'organiser un atelier régional et de mettre au point un projet régional axé sur la collecte et le suivi des données aquacoles. Leur réalisation n'a pas encore eu lieu.

21. La FAO a collaboré et communiqué avec d'autres organisations régionales chargées de la pêche et de l'aquaculture afin de mettre au point des cadres harmonisés pour la collecte des données et leur transmission. Ces activités comprenaient notamment la mise en commun des données, en coordination avec la CGPM, lors de la treizième réunion du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (novembre 2010), l'identification des problèmes et la formulation d'un projet destiné à la collecte des données sur l'aquaculture au sein du Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale - projet financé par le Fonds du Programme de coopération technique (octobre 2011) - et l'appui à l'atelier de formation de l'ANAF consacré à la collecte des données (novembre 2011).

État d'avancement des rapports statistiques sur l'aquaculture

22. La base de données de la FAO fournit actuellement des statistiques relatives à la production aquacole de 187 pays et territoires en 2011. Toutefois, moins de 30 pour cent d'entre eux avaient transmis leur rapport à ce sujet avant la fin du mois d'août, date officielle de remise des rapports, et seulement 70 pour cent environ l'avaient fait à la fin de l'année. Parmi les pays qui n'avaient pas transmis leur rapport à la fin de l'année, on compte d'importants producteurs aquacoles. Environ 30 pour cent des pays ont transmis un rapport complet qui comprend des informations sur les structures aquacoles, la production de juvéniles et la production par système d'élevage.

23. En règle générale, les données aquacoles fournies dans les rapports sont de meilleure qualité et plus détaillées en ce qui concerne les espèces élevées. De nombreux pays, qui avaient pour habitude de n'indiquer leur production nationale que sous la forme de données globales, communiquent désormais leur production par espèce. Le nombre total d'espèces aquacoles indiquées dans les rapports est ainsi passé de 380 à 530 au cours des dix dernières années, ce qui serait non seulement dû à une augmentation du nombre d'espèces élevées, mais aussi à une amélioration de la collecte des données nationales et de leur communication.

24. La FAO a consenti des efforts continus visant à améliorer les classifications normalisées utilisées dans les statistiques sur la pêche et l'aquaculture. Plus particulièrement en ce qui concerne l'aquaculture, un nombre croissant d'espèces et d'hybrides a été ajouté à la liste du Système d'information sur les sciences aquatiques et la pêche (ASFIS) et à la Classification statistique internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA), qui a été actualisée afin de mieux répondre aux besoins statistiques dans le secteur de l'aquaculture. Le Système harmonisé 2012 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a incorporé d'importantes modifications dans la classification des poissons et produits de la pêche pour les statistiques du commerce international.

Développements récents au sein de la Commission de statistique de l'ONU et d'autres instances

25. La stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été adoptée lors de la session 2010 de la Commission de statistiques de l'ONU (CSNU). Sa composante fondamentale est un cadre conceptuel qui vise à intégrer les statistiques agricoles, y compris les statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture, dans les systèmes statistiques nationaux au moyen d'un cadre directeur commun d'échantillonnage (par exemple l'emplacement géographique) afin de satisfaire les attentes des décideurs et d'autres utilisateurs ayant recours à des données comparables provenant de périodes et de lieux différents. Bon nombre des procédures et des concepts proposés pourraient être immédiatement adoptés en vue de mettre en place des systèmes de collecte et de suivi efficaces et approfondis des données sur l'aquaculture, qui comprendraient des aspects sociaux et économiques et des liens avec les activités de transformation et de commercialisation.

26. La FAO a joué un rôle central dans la mise au point de la stratégie mondiale et le Département des pêches et de l'aquaculture de l'Organisation a grandement contribué à la prise en compte des besoins du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la stratégie. Afin de permettre la mise en œuvre effective de la stratégie mondiale au profit du secteur de la pêche et l'aquaculture, il serait essentiel de choisir une base de sondage appropriée et commune qui pourrait faire le lien entre l'aquaculture et les autres systèmes statistiques nationaux. La FAO a consenti des efforts continus visant à intégrer une question supplémentaire dans les recensements nationaux de la population afin d'identifier les personnes travaillant dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche, soit à temps partiel ou à plein temps, en guise de cadre échantillon-maître avec les coordonnées géographiques des installations. On considère que la stratégie mondiale et le recours au recensement de la population sont particulièrement efficaces pour évaluer la contribution des petits opérateurs et des producteurs de subsistance car ils permettent de définir la répartition de ces intervenants au moyen de recensements et de l'élaboration d'un plan d'échantillonnage plus approprié à la situation.

27. Le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) est le cadre statistique qui permet de produire des statistiques sur l'environnement pouvant être comparées à l'échelle internationale et être mises en relation avec l'économie. Le premier SCEE a été mis au point

en 1993 et révisé en 2003, lorsque la composante relative à la pêche a elle aussi été élaborée; même si cette dernière est restée à l'état de projet final sans être officialisée. Actuellement, la CSNU procède à la révision du SCEE dans le but de produire un cadre standard qui permette de mesurer la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. Les ressources halieutiques et aquacoles ont été choisies parmi les ressources clés devant être couvertes en vertu du cadre central et la FAO a contribué de façon substantielle au travail mené à ce sujet, en particulier dans la mise au point du chapitre 5 et des parties concernant la pêche et l'aquaculture. La version finale du cadre central est disponible à l'adresse électronique suivante: <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seearev/chapterList.asp?volid=1>. Les concepts de comptabilité sont bien adaptés à l'aquaculture et pourraient être utilisés pour élaborer une procédure standard de collecte des données et de suivi du secteur aquacole.